



CAISSE DE PENSION BERNOISE

Version abrégée du rapport annuel 2012



Avec le projet FUTURA et l'abaissement des perspectives de rendement, l'activité de la commission administrative (CA) au cours de l'exercice sous revue a été dominée par deux thèmes qui vont être d'une importance cruciale pour l'avenir de la prévoyance vieillesse dans le canton de Berne.

En 2011 déjà, nous avons dû prendre acte du fait que le rendement cible jusque là en vigueur d'environ 4% (taux d'intérêt technique de 3,5% plus 0,5% de provisions pour financer l'allongement de l'espérance de vie) ne pourrait plus guère être réalisé au cours des prochaines années. Selon des analyses approfondies, on ne peut sur le moyen terme, compte tenu de la nette baisse des taux d'intérêts, plus tabler que sur un rendement moyen du capital d'environ 3%.

La CA n'a par conséquent pas pu éviter d'abaisser, conformément à la recommandation de l'expert en assurances de pensions, le taux d'intérêt technique de 3,5 à 2,5%. Il est certes peu réjouissant que de ce fait, le degré de couverture ait reculé d'environ 11 points de pourcentage, mais cela correspond à une représentation conforme à la situation financière de la CPB en termes de sincérité du bilan.

Des rendements des capitaux plus faibles conduisent par ailleurs à une lacune de financement systématique qui, pour garantir l'équilibre financier, devrait être éliminée soit par le biais d'une diminution des prestations, soit par le biais d'une augmentation des cotisations ordinaires. La CA s'est clairement prononcée pour une augmentation des cotisations de 3,0 points de pourcentage (+1,3% salariés / +1,7% employeurs). Malheureusement, le Conseil-exécutif a toutefois rejeté cette mesure prévue dans la loi sur la CPB et exigé une élévation de l'âge ordinaire de la retraite de 63 à 65 ans.

Le projet FUTURA, dont le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations était initialement l'élément clé, a fait de grandes avancées en 2012. En raison des prescriptions du droit fédéral, le Conseil-exécutif veut désormais régler par le biais de la loi prévue tant la diminution du découvert existant que le système de financement futur (capitalisation partielle ou capitalisation complète).

La CA s'est exprimée de manière critique au sujet de la nouvelle loi sur les caisses de pension tant dans le cadre de deux co-rapports que lors de la procédure de consultation, et elle s'est engagée à cette occasion de manière résolue pour des solutions réalistes, finançables et socialement responsables. Nous nous sommes prononcés clairement pour le système de la capitalisation partielle parce que nous sommes convaincus que compte tenu de la situation financière du canton de Berne, il n'y a que de cette façon que les conséquences d'un abaissement des perspectives de rendement peuvent être compensées de manière socialement responsable.

Afin de calmer quelque peu la grande inquiétude exprimée par nos membres, la CA a décidé en accord avec l'expert en assurances de pensions et l'organe de révision de renoncer malgré le découvert considérable à des mesures d'assainissement, et notamment à une diminution des prestations, jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, prévue en 2015.

Le résultat des placements réjouissant en 2012 a facilité cette décision. Avec un rendement net de 8,7%, la CPB est en tête de classement au niveau suisse. Et avec des frais de gestion de fortune de 7 centimes pour 100 francs de fortune et des frais administratifs de 162 francs par membre, notre caisse de pension continue à faire partie des meilleurs de la branche.

Au nom de la commission administrative, je remercie sincèrement les collaboratrices et les collaborateurs ainsi que la direction pour ces excellentes performances ainsi que pour leur engagement quotidien en faveur de nos plus de 47 000 assurés.

Berne, mi-mars 2013

CAISSE DE PENSION BERNOISE

Roland Seiler

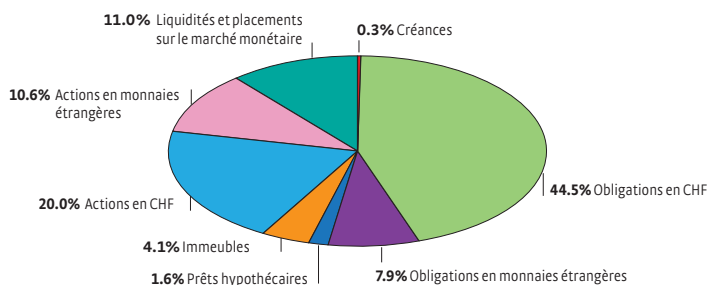
Président de la commission administrative

Bilan au 31.12.

Actif	2012 en mio. CHF	en %	2011 en mio. CHF	en %
Placements	9'650.0	100.0	8'855.1	100.0
Liquidités et placements sur le marché monétaire	1'062.0	11.0	736.1	8.3
Créances	24.5	0.3	22.7	0.3
Obligations en CHF	4'300.5	44.5	4'162.3	47.0
Obligations en monnaies étrangères	764.3	7.9	429.0	4.9
Prêts hypothécaires	149.6	1.6	151.0	1.7
Immeubles	400.3	4.1	311.8	3.5
Actions en CHF	1'927.9	20.0	1'639.9	18.5
Actions en monnaies étrangères	1'020.9	10.6	1'402.3	15.8
Placements chez l'employeur	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte de régularisation actif	3.5	0.0	3.0	0.0
Total actif	9'653.5	100.0	8'858.1	100.0

Passif	2012 en mio. CHF	en %	2011 en mio. CHF	en %
Dettes	1.8	0.0	4.3	0.0
Prestations de libre passage et rentes	0.0	0.0	2.7	0.0
Autres dettes	1.8	0.0	1.6	0.0
Compte de régularisation passif	17.6	0.2	14.5	0.2
Réserve de contributions de l'employeur	0.5	0.0	0.3	0.0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	12'225.6	126.7	10'265.3	115.9
Assurés actifs	5'578.6	57.8	5'427.2	61.3
Retraités	5'394.1	55.9	4'736.6	53.5
Provisions techniques	175.1	1.8	101.5	1.1
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique des actifs de 3,5% à 2,5%	1'077.8	11.2	0.0	0.0
Réserve de fluctuation de valeurs	0.0	0.0	0.0	0.0
Découvert	-2'592.0	-26.9	-1'426.3	-16.1
Situation en début de période	-1'426.3	-14.8	-1'179.5	-13.3
Excédent des charges (-)/produits (+)	-1'165.7	-12.1	-246.8	-2.8
Total passif	9'653.5	100.0	8'858.1	100.0

Structure de la fortune au 31.12.2012



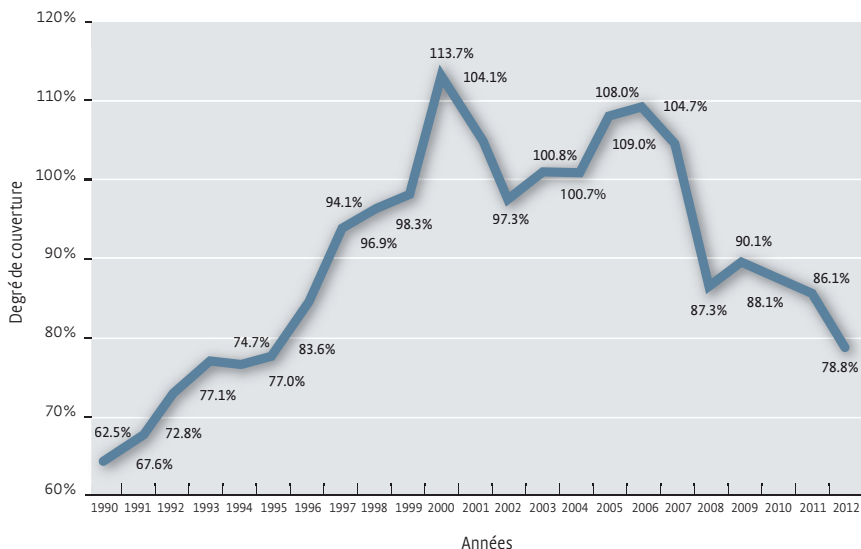
Compte d'exploitation du 1.1. au 31.12. (abrégé)

	2012		2011	
	en mio. CHF		en mio. CHF	
Compte d'assurance				
Cotisations et apports ordinaires et autres	516.4		533.9	
Cotisations des salariés	201.4		205.0	
Contributions des employeurs	298.5		311.2	
Primes uniques et rachats	16.5		17.7	
Prestations d'entrée et remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	238.5		225.0	
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		754.9		758.9
Prestations réglementaires	-446.8		-431.2	
Rentes de vieillesse	-311.9		-297.3	
Rentes de survivants	-54.4		-53.4	
Rentes d'invalidité	-34.9		-34.3	
Autres prestations réglementaires	-21.5		-21.8	
Prestations en capital à la retraite, au décès et à l'invalidité	-24.1		-24.4	
Prestations de sortie	-270.9		-272.0	
Prestations de libre passage en cas de sortie	-242.6		-242.9	
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-28.3		-29.1	
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-717.7		-703.2
Constitution de capitaux de prévoyance et provisions techniques		-1'960.5		-374.8
Charges d'assurance (cotisations au fonds de garantie)		-1.9		-1.9
Résultat net de l'activité d'assurance		-1'925.2		-321.0
Compte de fortune				
Résultat net des placements	767.0		80.8	
Résultat des placements	773.4		85.1	
Frais de gestion de fortune	-6.4		-4.3	
Frais d'administration	-7.6		-6.7	
Autres produits	0.1	759.5	0.1	74.2
Excédent des charges (-) / produits (+) avant constitution/ dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		-1'165.7		-246.8
Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		0.0		0.0
Excédent des charges (-) / produits (+)		-1'165.7		-246.8

Financement

A partir du 1^{er} janvier 2010, la CPB finance les prestations au moyen de cotisations périodiques représentant 21,0% du gain assuré (employé: 9,2%, employeur: 11,8%) et de cotisations variables en fonction de l'âge de l'assuré/e (entre 220 et 500% de l'augmentation du gain assuré).

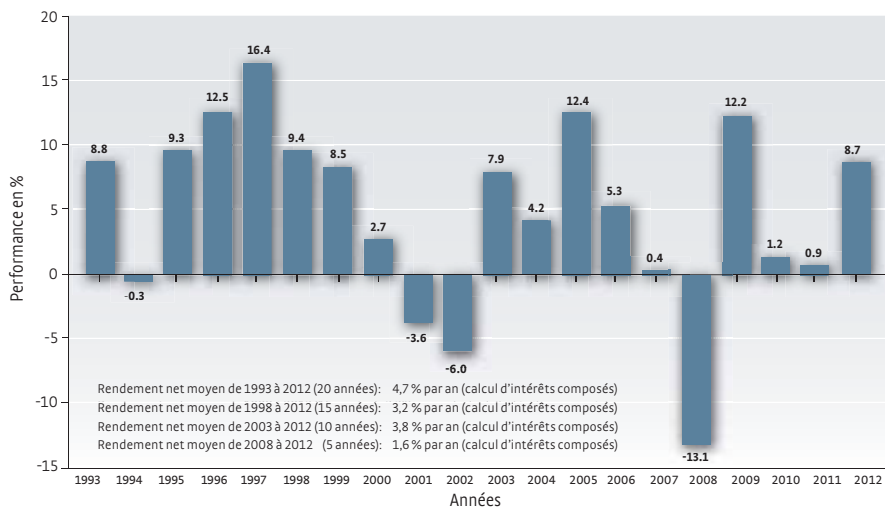
Evolution du degré de couverture de 1990 à 2012



Jusqu'à 2008, les calculs se fondaient sur un taux d'intérêt technique de 4%, chiffre qui a été réduit à 3,5% le 31.12.2009. Par conséquent, le degré de couverture est légèrement descendu, malgré l'augmentation simultanée des cotisations. Le taux d'intérêt technique a de nouveau été réduit le 31 décembre 2012 et se situe à 2,5%.

Grâce aux faibles taux d'intérêt, des rendements supérieurs à la moyenne ont pu être réalisés sur les marchés des capitaux en 2012. Le rendement net de 8,7% réalisé par la CPB a ainsi été lui aussi nettement supérieur aux prévisions de la stratégie de placement. Ce rendement net élevé n'a malgré tout pas été suffisant pour aboutir à des comptes équilibrés. Avec un taux d'intérêt technique resté inchangé à 3,5%, le degré de couverture aurait certes progressé de 86,1% à 90,4%, mais compte tenu de la diminution du taux d'intérêt technique à 2,5%, les engagements de la CPB ont augmenté de 1'564,5 millions de francs. Le degré de couverture a par conséquent reculé à 78,8% en fin d'exercice (86,1% fin 2011).

Performance annuelle / Rendement net de 1993 à 2012



Membres

Assurés actifs	31. 12. 2012	31. 12. 2011
Assurance-rente	34'254	33'404
Assurance-risque	360	282
Total des assurés actifs	34'614	33'686

Bénéficiaires de rentes		31. 12. 2012	31. 12. 2011
Hommes:	Rentes de vieillesse	5'327	5'121
	Rentes de viduité	146	131
	Rentes d'orphelin	54	55
	Rentes d'invalidité	309	332
	Rentes pour enfant	164	178
	Autres rentes	21	24
Femmes:	Rentes de vieillesse	3'798	3'526
	Rentes de viduité	1'934	1'900
	Rentes d'orphelin	63	60
	Rentes d'invalidité	506	526
	Rentes pour enfant	217	210
	Autres rentes	11	10
Total des bénéficiaires de rentes		12'550	12'073

Organes

Assemblée des délégués des assurés (ADA)

Wildi Arnold, Toffen, président
Röthlisberger Claude, Reconvilier,
vice-président

Bureau de l'assemblée des délégués
en plus de la présidence de l'ADA:

Aeby Otto, Neueneegg
Brassel Anna Regula, Berne
Frauenfelder Erich, Thoune

Commission administrative

Représentation des affiliés
Seiler Roland, Moosseedorf, président
Frost-Hirschi Andrea, Spiez
Käser Hans-Ulrich, Berne
Musy Pierre-André, Aegerten
Dr Seiler Beat, Berne

Représentation des employeurs

Dr Matthey de l'Endroit André, Stettlen,
vice-président
Bolinger Gerold, Unterägeri
Frôté François, La Neuveville
Kobel Roland, Bellmund
Schütz Baumgartner Barbara, Berthoud

Direction

Schwander Hansjürg, Tschugg, directeur
Wiedmer Hans-Peter, Cormondes, directeur
adjoint
Schad Jürg, Niederwangen, vice-directeur
(jusqu'au 30 novembre 2012)

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG, Berne

Expert agréée en matière de prévoyance professionnelle

Schnider Martin (ABCON AG), Berne

Le rapport annuel détaillé et les comptes annuels de l'année 2012 ainsi qu'une plus ample documentation peuvent être commandés auprès de la CPB, Schläflistrasse 17, 3000 Berne 25 (tél. 031 633 44 27) ou téléchargés sous **www.bpk.ch**.